



Ministère de l'Agriculture
Centre National de Lutte Antiacridienne

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA SITUATION ACRIDIENNE

PERIODE DU 01/02/2018 AU 28/02/2018

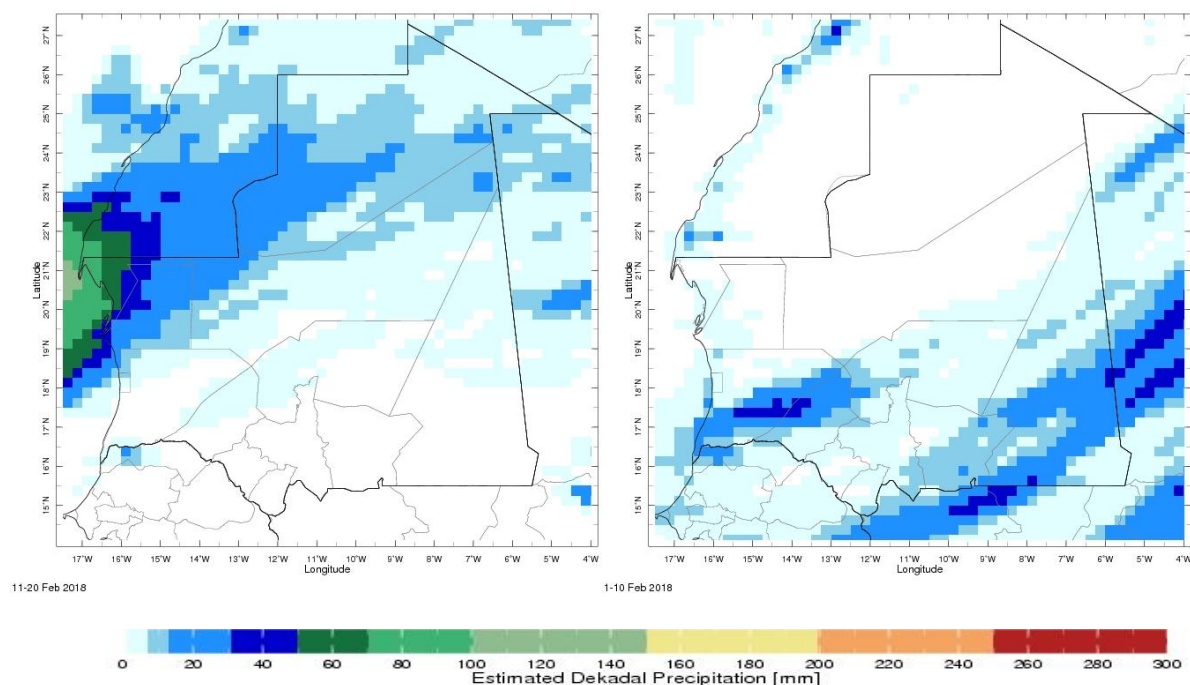
N°407

I. Conditions météorologiques :

La situation générale du mois de février a été caractérisée par un affaiblissement de la dorsale de l'Anticyclone des Açores sur le proche Atlantique et la présence des dépressions sur le nord du pays et le nord de l'Atlantique.

Cette situation a engendré une forte pénétration d'air humide sur le nord et l'ouest du pays avec des températures relativement basses. Les températures minimales ont varié entre 07 et 25 °C, tandis que la température maximale a évolué entre 18 et 39 °C, particulièrement vers la fin du mois.

Des faibles précipitations ont été enregistrées sur le nord-est de Tiris Zemour, sur le nord de l'Adrar et sur l'Inchiri et D. Nouadhibou au cours de ce mois (Source ONM).



Précipitations estimées du 01 au 20/02/2018 (source IRI)

II. Conditions écologiques :

D'une manière générale, les conditions écologiques demeurent défavorables à la reproduction et à la survie des criquets dans une grande partie du territoire. Cependant, quelques sites localisés, au niveau du centre du pays (Oueds et Oasis), renferment encore des conditions favorables au développement des acridiens.

III. Situation acridienne :

La situation acridienne est restée calme sur l'ensemble du territoire. Aucune signalisation de présence de criquets n'a été rapportée au Centre.

IV. Dispositif :

Aucune équipe de prospection n'est actuellement sur le terrain.

V. Traitement :

Aucun traitement n'a été effectué au cours de cette période.

VI. Stock de pesticides :

Le stock de pesticides disponible au CNLA est de 40000 litres de Chlorpyrifos 240ULV.

VII. Prévisions :

Compte tenu de l'accalmie en cours et le rétrécissement des zones favorables au développement acridien, on ne s'attend pas à un changement significatif de la situation acridienne durant la période de prévisions.

VIII. Divers :

Dans le cadre de la mise en place de la Force Régionale d'Intervention Rapide (FIRO) en Région Occidentale, une mission de la FAO/CLCPRO a eu lieu en Mauritanie à Nouakchott durant la période allant du 12 au 14 février 2018 pour la signature du protocole d'accord entre le Gouvernement de la Mauritanie et la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale dans la Région Occidentale (CLCPRO) agissant au nom de la FAO.

Cette mission a été composée du Coordonnateur de la FAO pour l'Afrique du Nord, M. Michael Hage, Président de la CLCPRO M. Fakaba Dikité et du Secrétaire exécutif de la CLCPRO, M. Mohamed Lemine Hamouny.